

C.I.A.T.
COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 4.924.800 Euros
Siège Social : 111-113 rue de Reuilly
75012 PARIS
732 067 954 RCS PARIS

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

AUTORISE PAR L' ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

DU 6 JUILLET 2009

1. Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de L'autorité des Marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société autorisé par l'assemblée générale du 6 Juillet 2009.

2. Nombre de titres et part du capital détenus par la société.

Au 6 juillet 2009, le capital de l'émetteur est composé de 1.231.200 actions.

A cette date, la société détient 2.098 actions propres, soit 0,098 % du capital.

3. Objectif du nouveau programme de rachat

L'objectif de ce programme est de faire acheter par la société ses propres actions dans le cadre des besoins exclusifs d'un contrat de liquidité.

4. Part maximale de capital, prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés – Prix de vente minimum

- **Part maximale de capital de la société susceptible d'être rachetée**
2 % du capital actuel, soit 24.624 actions.
- **Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés**
Le prix maximum d'achat est de 90 euros par action.
Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourra dépasser 2.216.160 euros.
- **Prix de vente unitaire minimum**

Le prix de vente unitaire minimum est de 10 euros.

5. Durée du programme de rachat d'actions

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale.

6. Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

L'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 29 novembre 2007 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois.

Le précédent programme a été mis en œuvre à compter du lendemain de la date de la tenue de cette Assemblée générale soit, le 30 novembre 2007.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE des OPERATIONS REALISEES SUR SES PROPRES TITRES du 29 NOVEMBRE 2007 AU 6 JUILLET 2009

Nombre d'actions composant le capital au début du programme :	1.231.200
Capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme :	736
Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte au début du programme :	0,06 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre de titres achetés :	2.624
Nombre de titres cédés :	398
Nombre de titres transférés :	Néant
Nombre de titres autodétenus de manière directe et indirecte au 6 juillet 2009 :	2.098
Valeur comptable brute du portefeuille au 6 juillet 2009 :	173.392 €
Valeur de marché du portefeuille au 6 juillet 2009 (1) :	173.470 €

(1) cours au 6 juillet 2009 : 59,90 €